

L'IA : des balises sans dérives

Plateforme CSQ
en intelligence artificielle

Mars 2026





Le présent document et son contenu sont protégés par le droit d'auteur et, sauf indication contraire, sont la propriété exclusive de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Aucune partie du document ne peut être utilisée, copiée, reproduite, publiée, transmise, distribuée ni modifiée, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et aucune œuvre dérivée ne peut être créée, sans l'autorisation écrite de la CSQ.

Table des matières

Introduction	04
1. Mettre l'IA au service du bien commun	05
2. Renforcer la souveraineté numérique	08
3. Garantir une IA respectueuse des travailleuses et travailleurs	10
4. Défendre des services publics à visage humain	12
5. Préserver l'autonomie professionnelle face à l'IA	14
6. Promouvoir un usage éthique et responsable de l'IA générative	16
Annexe I – Liste des revendications de la CSQ	18



Introduction

La révolution technologique propulsée par l'intelligence artificielle (IA) ouvre des perspectives en matière de progrès social, d'enrichissement économique et d'avancées scientifiques. Or, à l'heure actuelle, les systèmes d'IA les plus utilisés appartiennent aux géants du numérique, qui les développent selon leurs propres intérêts, avec une considération limitée pour les normes éthiques.

Par ailleurs, l'argument de la technologie sert trop souvent de prétexte au gouvernement et au patronat pour fragiliser les conditions de travail. La modernisation est fréquemment présentée comme incompatible avec les « anciennes » règles des conventions collectives. L'innovation technologique est alors associée à une exigence accrue d'adaptabilité ou de flexibilité de la main-d'œuvre, ce qui se traduit trop souvent par une précarité aggravée pour les personnes salariées.

Face à ces risques, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) réclame une participation active de la société civile à l'encadrement de l'IA, afin qu'elle soit implantée en accord avec les valeurs de solidarité, de justice sociale et de coopération qui lui sont chères. Le dialogue social constitue un levier essentiel pour orienter l'usage de la technologie de manière à améliorer le bien être des travailleuses et travailleurs, tout en reflétant les principes humanistes propres au syndicalisme.

En s'inspirant de ses valeurs et de ses orientations historiques, la CSQ met de l'avant une trentaine de revendications relatives à l'IA, regroupées autour de six axes :

1. Mettre l'IA au service du bien commun
2. Renforcer la souveraineté numérique
3. Garantir une IA respectueuse des travailleuses et travailleurs
4. Défendre des services publics à visage humain
5. Préserver l'autonomie professionnelle face à l'IA
6. Promouvoir un usage éthique et responsable de l'IA générative

1. Mettre l'IA au service du bien commun

Il est urgent d'établir un encadrement légal de l'IA afin d'en assurer une utilisation transparente, responsable, équitable, éthique et fiable. L'Union européenne, par exemple, a adopté en juin 2024 un règlement¹ interdisant certains usages de l'IA jugés à risque, et obligeant les concepteurs à évaluer et à auditer leurs algorithmes. Il n'existe rien de tel au Québec ni au Canada.

Le Québec s'est doté de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (loi 25). Bien qu'elle soit rigoureuse et avant-gardiste sur plusieurs aspects, selon l'[OBVIA](#), elle n'encadre pas spécifiquement l'IA.

Sur le plan fédéral, le projet de loi C-27², présenté en juin 2022, visait à encadrer l'IA et la récolte de données, à réformer la protection des renseignements personnels et à imposer certaines obligations aux responsables de systèmes d'IA, afin de limiter les risques de résultats biaisés et préjudiciables. Il prévoyait également de donner au gouvernement le pouvoir d'interdire ou de limiter certains usages susceptibles de causer des préjudices graves et imminents. Le projet de loi est toutefois mort au feuillet à la suite de la dissolution de la Chambre des communes en mars 2025.

Plusieurs organismes et spécialistes, comme le [Conseil de l'innovation du Québec \(CIQ\)](#), réclament la mise en place d'une loi cadre qui préciserait les rôles et les responsabilités des organismes publics, des entreprises et des particuliers dans le déploiement de l'IA³. Ils souhaitent la création d'une « Autorité de l'intelligence artificielle », un organisme indépendant, analogue à l'Autorité des marchés financiers ou à l'Office des professions du Québec, chargé de formuler des recommandations, de surveiller et d'auditer les entreprises conceptrices ainsi que leurs produits, et d'imposer des sanctions en cas de mauvaise utilisation de l'IA.

Encadrer l'IA ne sera pas chose facile, puisque les assistants les plus utilisés sont actuellement dominés par les puissantes multinationales Google, Amazon, Facebook (Meta), Apple et Microsoft (GAFAM). Le gouvernement Trump exerce une pression importante pour empêcher toute régulation de ces grandes plateformes de la Silicon Valley. De son côté, le gouvernement fédéral dirigé par Mark Carney a déjà reculé sur la taxe visant les services numériques des géants technologiques, un exemple révélateur de cette influence.

La CSQ a participé activement aux consultations ayant mené au rapport [Prêts pour l'IA](#) du CIQ et appuie ses recommandations.

-
1. UNION EUROPÉENNE (2024). Règlement (UE) 2024/1689 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle et modifiant les règlements (CE) n° 300/2008 (UE) n° 167/2013 (UE) n° 168/2013 (UE) 2018/858 (UE) 2018/1139 et (UE) 2019/2144 et les directives 2014/90/UE (UE) 2016/797 et (UE) 2020/1828 (règlement sur l'intelligence artificielle) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), à jour au 12 juillet 2024, [En ligne], Bruxelles, Parlement européen et Conseil de l'Union européenne. [\[EUR-Lex - 02024R1689-20240712 - FR - EUR-Lex\]](#).
 2. CANADA (2022). Projet de loi C-27 : Loi édictant la Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs, la Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données et la Loi sur l'intelligence artificielle et les données et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois, [En ligne], Ottawa, Chambre des communes, 44e législature, première session. [\[parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/C-27/premiere-lecture\]](#).
 3. CONSEIL DE L'INNOVATION DU QUÉBEC (2024). Prêt pour l'IA : répondre au défi du développement et du déploiement responsables de l'IA au Québec. Rapport du Conseil de l'innovation du Québec remis au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, [En ligne], 142 p. [\[conseilinnovation.quebec/wp-content/uploads/2024/02/Rapport_IA_CIQ-1.pdf\]](#).

Afin que le développement de l'IA soit orienté vers le bien commun tout en limitant ses conséquences négatives sur la société, la Centrale propose des moyens visant à en assurer un encadrement adéquat :

- **Bâtir une IA respectueuse de l'environnement**

Les répercussions de l'IA sur l'environnement sont hautement préoccupantes. Selon la [Commission de l'éthique en science et en technologie \(CEST\)](#)⁴, son fonctionnement requiert des centres de données qui consomment une quantité grandissante de ressources en énergie, en eau et en matériel informatique. Les centres de données utilisent déjà 1,5 % de l'électricité produite sur la planète. Toutefois, au rythme où la consommation énergétique liée à l'IA augmente, l'[Agence internationale de l'énergie \(AIE\)](#) prévoit qu'elle aura doublé d'ici 2030, ce qui équivaldrait alors à la consommation entière du Japon⁵.

De plus, les superordinateurs nécessitent des quantités colossales d'eau pour assurer leur refroidissement. Ces immenses pressions sur l'environnement génèrent des conflits de plus en plus vifs dans les communautés où s'installent les centres de données⁶.

La CSQ exige que l'État québécois se dote de normes environnementales strictes encadrant la construction des centres de données dans la province. Puisque l'IA repose sur le réseau global d'Internet, il est également nécessaire d'imposer aux entreprises technologiques des exigences de transparence par rapport à leurs conséquences sur l'environnement.

Enfin, afin de limiter la croissance sans fin des infrastructures liées à l'IA et à l'infonuagique, les institutions publiques doivent adopter des stratégies de sobriété numérique.



- **Adopter une loi-cadre sur l'IA incluant la création d'une « Autorité de l'intelligence artificielle »**

Les enjeux associés au recours à l'IA dépassent largement le champ d'action des organisations syndicales et concernent l'ensemble de la société. Le Canada et le Québec doivent donc, dans le respect de leurs champs de compétences respectifs, assurer un encadrement cohérent de l'ensemble des secteurs de la société et de l'économie. Une loi cadre établirait une base commune d'application et de responsabilisation.

Comme le souligne le CIQ, la création d'une « Autorité de l'intelligence artificielle » agirait comme chef d'orchestre en coordonnant, en surveillant et en opérationnalisant la mise en œuvre de la loi-cadre. Elle constituerait un organisme indépendant, à l'image de l'Autorité des marchés financiers, et aurait le mandat d'émettre des recommandations, de surveiller et d'auditer les entreprises conceptrices ainsi que leurs produits⁷.

4. QUÉBEC. COMMISSION DE L'ÉTHIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE (2024). Regard éthique sur les effets environnementaux des technologies numériques au Québec : l'impératif de la sobriété numérique, [En ligne], 102 p. [ethique.gouv.qc.ca/fr/publications/tn-environnement].

5. INTERNATIONAL ENERGY AGENCY (2025). Energy and AI: World Energy Outlook Special Report, [En ligne], 302 p. [[iea.org/reports/energy-and-ai](https://www.iea.org/reports/energy-and-ai)].

6. RADIO-CANADA (2025). La demande énergétique des centres de données, [Vidéo en ligne]. Repéré au ici.radio-canada.ca/info/videos/1-10345399/demande-energetique-centres-donnees.

7. CONSEIL DE L'INNOVATION DU QUÉBEC (2024). Prêt pour l'IA : répondre au défi du développement et du déploiement responsables de l'IA au Québec. Rapport du Conseil de l'innovation du Québec remis au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, [En ligne], 142 p. [conseilinnovation.quebec.ca/wp-content/uploads/2024/02/Rapport_IA_CIQ-1.pdf].

• Assurer la transparence des modèles d'IA par la normalisation et la certification

Un défi majeur réside dans le manque de transparence entourant les algorithmes et les données utilisées pour générer ces systèmes d'IA. Sans accès aux informations pertinentes, il est difficile pour les utilisatrices, les utilisateurs et les spécialistes d'évaluer la précision et l'impartialité des réponses fournies. De surcroît, les partis pris présents dans les données d'entraînement peuvent se traduire par des réponses biaisées ou faussées, ce qui soulève des enjeux à la fois éthiques et pratiques.

Pour résoudre ces problèmes, les gouvernements doivent, en collaboration avec les organismes internationaux existants, élaborer des normes et des protocoles d'évaluation robustes.

De plus, les entreprises qui mettent en marché des solutions d'IA devraient être tenues de justifier leurs prétentions, particulièrement lorsque leurs produits ciblent des services éducatifs ou de santé. Ainsi, le ministère de l'Éducation doit être en mesure de certifier que les assistants d'IA respectent le programme scolaire québécois; le ministère de l'Enseignement supérieur doit accompagner les établissements postsecondaires dans l'implantation des systèmes d'IA pertinents; le ministère de la Santé et des Services sociaux doit veiller à la qualité des outils acquis par les établissements locaux de santé; et le ministère de la Famille doit garantir la qualité des technologies implantées dans les services éducatifs à la petite enfance.

• Garantir un droit à la décision humaine (et non automatisée) dans les domaines névralgiques, comme la justice, la santé, l'éducation et le travail

Les assistants d'IA s'appuient sur des modèles de calcul sophistiqués pour générer des textes, des éléments visuels, des diagnostics et des prédictions. Ces résultats doivent demeurer des suggestions qui soutiennent les tâches et les décisions humaines.

Il est essentiel d'établir un droit à la décision humaine afin d'éviter des dérives potentielles d'un envahissement de l'IA dans les champs décisionnels qui touchent les domaines névralgiques de la vie humaine, comme les droits de la personne, la justice, la santé, l'éducation et le travail. Tout comme la CEST⁸, la CSQ en appelle à une réflexion de société afin que le corpus législatif québécois soit adapté en ce sens, que ce soit par le biais du *Code civil du Québec* ou de la *Charte des droits et libertés de la personne*.

Ce droit pourrait garantir, par exemple, la possibilité pour une citoyenne ou un citoyen de demander qu'une personne indépendante révise une décision la ou le concernant, et qui aurait été rendue par un système automatisé fondé sur l'IA.

• Garantir la protection des droits d'auteur et le versement de redevances justes pour les créatrices et créateurs de contenu

Les assistants basés sur l'IA générative, comme ChatGPT d'OpenAI, Claude d'Anthropic, Llama de Meta ou Gemini de Google, ont été entraînés sur d'immenses quantités de données répertoriées sur Internet. En utilisant du contenu textuel et audiovisuel protégé par le droit d'auteur, ils n'ont demandé ni l'autorisation des ayants droit ni versé de redevances aux créatrices et créateurs de contenu.

L'architecture internationale du droit d'auteur doit évoluer afin de prévoir des mécanismes de rétribution adaptés aux profits générés par les entreprises qui commercialisent des systèmes d'IA.

8. QUÉBEC. COMMISSION DE L'ÉTHIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE (2023). La gestion algorithmique de la main-d'œuvre : analyse des enjeux éthiques, [En ligne], 79 p. [ethique.gouv.qc.ca/publications/la-gestion-algorithmique-de-la-main-d-oeuvre-analyse-des-enjeux-ethiques-2/].

2. Renforcer la souveraineté numérique

La révolution de l'IA repose sur la capacité de calculs statistiques à partir de grandes bases de données. Le contrôle du stockage et du transfert des données numériques constitue un enjeu névralgique dans le déploiement de cette nouvelle technologie.

Or, une poignée d'entreprises états-uniennes dominent le marché mondial des centres de données, sans compter quelques géants chinois émergents. Les GAFAM ont acquis un immense pouvoir sur nos systèmes sociaux, économiques et politiques, en s'emparant d'un contrôle monopolistique sur des technologies numériques clés. À elles seules, ces entreprises détiennent près de 70 % du marché de l'infonuagique, et plus de la moitié des câbles sous-marins mondiaux. Le boom de l'IA ne fait qu'accentuer cette situation⁹.

Nos gouvernements dépendent fortement des géants du numérique pour répondre à leurs besoins technologiques. Or, un élément encore plus préoccupant concerne les lois des États-Unis, comme le *Patriot Act* (2001) et le *CLOUD Act* (2018), qui obligent les entreprises états uniennes, comme Amazon, Google ou Microsoft, à donner à leur gouvernement l'accès aux données qu'elles hébergent, et ce, même si les serveurs sont situés physiquement dans un autre pays¹⁰. Dans un contexte marqué par l'hostilité de l'administration Trump à l'égard du Canada, cela pose un risque immense pour l'intégrité des données détenues par nos institutions.

Face à cette situation, les gouvernements du Québec et du Canada doivent favoriser la souveraineté numérique. Celle-ci renvoie à la capacité d'un État, d'une société ou d'une communauté à contrôler ses données, ses infrastructures numériques et ses technologies, et ce, en toute indépendance. Elle implique la liberté de choisir les outils numériques utilisés, la protection des informations sensibles et l'assurance que les décisions technologiques ne sont pas dictées par des acteurs étrangers ou privés. La souveraineté numérique vise à garantir la sécurité, la confidentialité et l'autonomie dans l'espace numérique, tout en favorisant le développement local des compétences et des innovations. En somme, la souveraineté numérique réduit notre dépendance économique et protège l'intégrité de nos institutions.

Dans cette perspective, la CSQ revendique que nos services publics promeuvent des solutions éthiques dans l'usage des technologies de l'information, notamment par les moyens suivants :

- **Assurer l'hébergement sécurisé des données de l'État et des services publics dans des centres de données publics situés au Québec**

La CSQ demande au gouvernement du Québec de reprendre le contrôle sur l'hébergement sécurisé des données de l'État et des services publics. Le gouvernement doit mettre fin à la sous-traitance démesurée au privé et entreprendre dès maintenant le développement de ses propres infrastructures d'hébergement de données. Il doit conséquemment rapatrier l'expertise nécessaire à leur gestion au sein de la fonction publique et des établissements du secteur public.

La souveraineté numérique ne doit pas seulement signifier la propriété étatique des centres de données. Le gouvernement doit garantir une gestion transparente, neutre et sécuritaire des renseignements personnels, qui protège les droits de la personne, particulièrement les droits à la vie privée et à la sécurité.

9. RIKAP, Cecilia, et autres (2024). Reclaiming Digital Sovereignty: A roadmap to build a digital stack for people and the planet, [En ligne], University College of London, 19 p. [ucl.ac.uk/bartlett/sites/bartlett/files/reclaiming-digital-sovereignty.pdf].

10. LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS (2025). Souveraineté numérique du Québec : Reprenons le contrôle de nos données, déclaration à signer, [En ligne]. [liguedesdroits.ca/souverainete-numerique-quebec-reprenons-le-controle-de-nos-donnees] (Consulté le 22 septembre 2025).

- **Assurer une meilleure expertise en technologies de l'information dans les services publics**

Trop souvent, l'administration publique demeure dépendante du secteur privé en matière de technologies de l'information. La CSQ souhaite que le gouvernement investisse dans la formation continue du personnel afin de renforcer leurs compétences numériques et de recruter des spécialistes qualifiés. De plus, la création de partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur et des organisations technologiques locales favoriserait l'innovation ainsi que le développement de solutions adaptées aux besoins du Québec.

- **Donner préséance au logiciel libre dans les services publics lorsque cela s'avère possible**

L'utilisation de logiciels libres offre d'énormes potentiels pour assurer la souveraineté numérique et réduire la dépendance aux solutions commerciales de la Silicon Valley. Une telle transition comporte toutefois de nombreux défis, notamment celui de la formation des usagères et usagers à l'adoption de nouveaux outils dans leur quotidien. Cependant, certains pays démontrent que les efforts concertés de l'administration publique peuvent porter leurs fruits. En Allemagne, par exemple, des milliers d'écoles et plusieurs universités utilisent les solutions infonuagiques en logiciel libre mises en place par les gouvernements régionaux.



3. Garantir une IA respectueuse des travailleuses et travailleurs

Chaque révolution technologique provoque des bouleversements dans la structure d'emploi. Contrairement aux craintes souvent exprimées, ces révolutions n'ont historiquement jamais donné lieu à l'apparition d'un chômage de masse : il n'y a pas de raison que l'émergence de l'IA produise un effet différent. L'économie capitaliste s'adapte et trouve constamment de nouvelles possibilités d'engager (et d'exploiter) la main-d'œuvre disponible.¹¹

En revanche, les changements technologiques risquent bien de remplacer, de déplacer et de transformer certains emplois spécifiques. Au Québec, 18 % de la main-d'œuvre, soit 810 000 personnes, serait vulnérable à l'automatisation, selon l'Institut du Québec¹². Par ailleurs, les transformations organisationnelles sont souvent l'occasion de précariser l'emploi et de diminuer les salaires. Grâce à l'IA, les employeurs disposent désormais d'un éventail de nouveaux outils pour gérer les ressources humaines, notamment au moyen de systèmes algorithmiques et d'assistants virtuels d'aide à la décision. Or, cette évolution s'accompagne d'une tendance marquée à la multiplication des outils de surveillance continue des personnes salariées.

Afin de garantir que l'IA contribue à l'amélioration des tâches de travail, la CSQ plaide pour un renforcement du rôle des syndicats à l'échelle locale, ainsi que pour une protection accrue des droits sociaux à l'échelle nationale, par les moyens suivants :

- **Assurer la transparence de la collecte de données servant à la gestion algorithmique des conditions de travail des salariées et salariés**

L'employeur devrait avoir l'obligation légale d'informer le personnel de la collecte de données les concernant et pouvant faire l'objet d'une décision modifiant leurs conditions de travail. Ainsi, la CSQ est d'accord avec la voie proposée par la CEST¹³, qui consiste à modifier les dispositions de la loi 25 afin que l'obligation d'informer les salariées et salariés soit effective, non pas au moment de communiquer la décision, mais bien au moment de la collecte de données.

- **Interdire la surveillance électronique en continu au travail**

La CSQ recommande de modifier la *Loi sur les normes du travail* afin d'y intégrer une disposition générale interdisant aux employeurs de recourir à toute forme de technologie de surveillance électronique à distance pour surveiller leur personnel, sauf dans des situations exceptionnelles et à la condition d'utiliser le moyen le moins intrusif possible.

- **Empêcher la précarisation du travail lorsqu'une plateforme de gestion algorithmique s'implante dans un secteur d'emploi**

Les plateformes en ligne recourant à des algorithmes ont permis de faciliter grandement la mise en relation entre les consommatrices, les consommateurs et les entreprises, mais également entre l'offre et la demande de la main-d'œuvre. On parle parfois d'« ubérisation » du travail pour décrire la manière dont certaines plateformes,

11. OBSERVATOIRE INTERNATIONAL SUR LES IMPACTS SOCIÉTAUX DE L'IA ET DU NUMÉRIQUE (2024). État de la situation sur les impacts sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique, [En ligne], 66 p. [obvia.ca/ressources/etat-de-la-situation-2024].

12. INSTITUT DU QUÉBEC (2025). Répercussions de l'automatisation et de l'IA sur la main-d'œuvre au Québec : quels sont les travailleurs et travailleuses les plus vulnérables?, [En ligne], 44 p. [institutduquebec.ca/publications/repercussions-de-l-automatisation-et-de-l-ia-sur-la-main-d-oeuvre-au-quebec].

13. QUÉBEC. COMMISSION DE L'ÉTHIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE (2023). La gestion algorithmique de la main-d'œuvre : analyse des enjeux éthiques, [En ligne], 79 p. [ethique.gouv.qc.ca/publications/la-gestion-algorithmique-de-la-main-d-oeuvre-analyse-des-enjeux-ethiques-2].

comme Uber, ont, sous le couvert de l'« économie de partage », sciemment contourné les réglementations déjà existantes. Cette stratégie leur a permis d'accaparer le marché en détériorant les conditions de travail et en faisant chuter la rémunération.

Aux États Unis, les syndicats d'infirmières s'opposent actuellement au développement d'agences de placement qui utilisent des logiciels similaires à ceux d'Uber afin de répartir les quarts de travail dans les établissements de santé. Au Québec, les syndicats luttent depuis longtemps contre les méfaits des agences privées de placement en santé et en services sociaux. Malheureusement, avec l'actuelle pénurie de main d'œuvre, les systèmes de placement automatisés demeurent attrayants.

- **Créer des instances de dialogue social sectorielles et nationales, ou valoriser celles déjà existantes, afin de planifier les transformations engendrées par l'IA**

Le Québec s'est doté d'institutions de dialogue social dans le domaine de l'emploi et du travail, comme la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et le Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM). Ces organismes, qui regroupent le patronat, les syndicats, le gouvernement et la société civile, doivent être revalorisés afin de mieux anticiper les répercussions de l'IA.

- **Instaurer des comités paritaires pour négocier les modalités d'implantation de l'IA**

La collaboration entre les employeurs et les syndicats peut aussi favoriser la mise en place de mesures visant à éviter les dérives potentielles de la surveillance automatisée et à assurer la transparence dans l'utilisation des données recueillies. Cette approche coopérative est essentielle pour instaurer la confiance et garantir un usage responsable et équitable de l'IA.

- **Assurer la formation de la main-d'œuvre et sa requalification, tout en garantissant la sécurité d'emploi**

Les employeurs doivent s'assurer que leur personnel est formé à l'utilisation des systèmes d'IA. Cela implique non seulement de former les personnes qui intègrent l'IA dans l'exécution de leurs tâches, mais aussi de mettre en place des mesures de requalification pour les employées et employés dont les tâches pourraient être automatisées.

Dans les milieux syndiqués à la CSQ, l'offre de formation demeure extrêmement limitée. Selon des enquêtes internes réalisées en 2025, la part du personnel syndiqué à la CSQ qui avait suivi huit heures ou moins de formation liée à l'IA représentait 77,2 %.

- **Bonifier l'assurance-emploi en assurant la requalification de personnes au chômage**

Depuis 30 ans, les réformes du programme d'assurance-emploi en ont réduit sa portée et son universalité. Dans le contexte des transformations du marché du travail causées par l'IA, la CSQ réclame une réflexion de société pour assurer un filet social adéquat, tout en valorisant les programmes de requalification rémunérés pour les personnes au chômage.

L'assurance-emploi représente un levier essentiel pour augmenter le rapport de force des travailleuses et travailleurs face aux employeurs. Elle permet de limiter le recours à l'IA lorsqu'il pourrait réduire les besoins de la main d'œuvre, intensifier le rythme de travail ou entraîner une baisse de la rémunération.

4. Défendre des services publics à visage humain

Au nom de l'efficacité, l'IA est souvent utilisée par les responsables politiques pour justifier la réduction des services à la population. Nos gouvernements font miroiter les économies que pourrait générer la modernisation de l'État par cette technologie.

Des dizaines de cas d'application de l'IA, plus ponctuels, soulèvent également d'importantes préoccupations. Plusieurs systèmes éducatifs utilisent désormais des algorithmes afin de prédire les performances scolaires des élèves. Or, l'utilisation de ces systèmes prédictifs pour évaluer le personnel est hautement problématique. Le district scolaire de Houston au Texas utilisait, il y a quelques années, un logiciel qui recommandait des sanctions, allant jusqu'au licenciement, à l'endroit de certains membres du personnel enseignant dont les élèves affichaient des performances jugées insatisfaisantes. À la suite d'une poursuite judiciaire, le district scolaire a finalement renoncé à ce système algorithmique¹⁴.

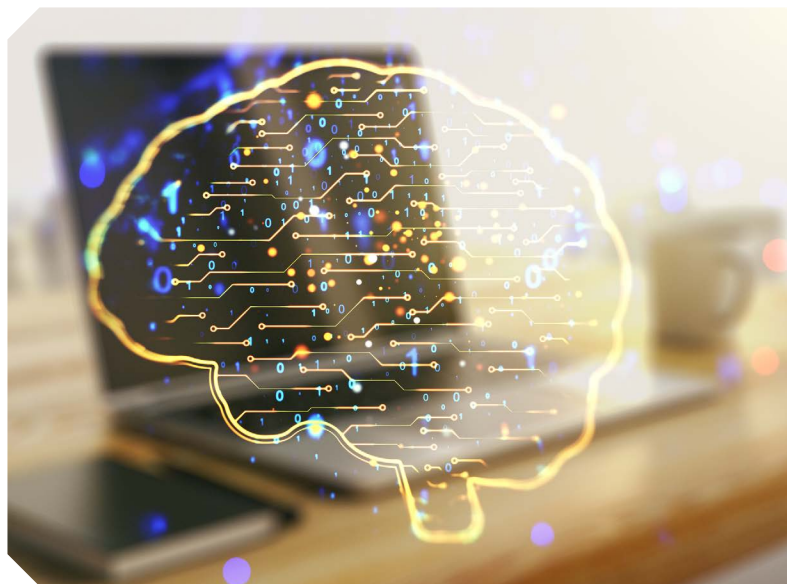
En 2023, en France, plusieurs voix se sont levées afin de dénoncer les conséquences des inspections pour fraude menées par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF). L'algorithme prédisait les bénéficiaires d'allocations qui étaient susceptibles de recevoir des sommes en trop. Or, le système s'est révélé biaisé et préjudiciable pour les mères monoparentales ayant récemment déménagé, ces dernières risquant plus d'être contrôlées¹⁴.

L'IA perfectionnera les services publics si l'humain demeure au cœur de ceux-ci. En effet, la seule et unique manière d'améliorer les services publics est de valoriser les personnes qui les offrent.

Par ailleurs, l'arrivée de plusieurs applications spécialisées dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'administration publique est une tendance majeure des dernières années¹⁵. Et le rythme ne fait que s'accroître... Par exemple, les géants du numérique investissent massivement dans le développement d'outils pédagogiques. Au cours de l'été 2025, OpenAI (ChatGPT) et Google (Gemini) ont tour à tour lancé un « mode » éducatif à l'intérieur de leur populaire agent conversationnel. Il s'agit du mode « étudier et apprendre » (*study mode*) pour ChatGPT et du mode « apprentissage guidé » (*guided learning*) pour Gemini. Les deux sociétés multiplient les initiatives afin d'offrir, prochainement, des abonnements spécifiques à ce modèle éducatif, à la fois aux individus et aux établissements d'enseignement.

La concentration de l'expertise en IA au sein d'entreprises privées peut générer des répercussions sur l'équité dans l'accès à une éducation de qualité et aux outils qui y sont associés. Le système d'éducation vise, quant à lui, à garantir un accès égal aux ressources éducatives pour toutes et tous.

Aujourd'hui, face à la profusion de plateformes non uniformisées, le personnel enseignant et le personnel scolaire passent un temps considérable à évaluer la fiabilité et la pertinence pédagogique de chaque ressource. Pour répondre au défi de l'innovation pédagogique par l'IA, il est indispensable de mettre en place une banque d'outils spécialisés à valeur éducative reconnue.



14. JACOB, Steve, et Sébastien BROUSSEAU (2025). Quand l'algorithme décide : l'État, l'IA et nous, Québec, [Livre numérique], Presses de l'Université Laval, 176 p. [[Quand l'algorithme décide : l'État, l'IA et nous | Presses de l'Université Laval](#)].

15. OBERVATOIRE INTERNATIONAL SUR LES IMPACTS SOCIÉTAUX DE L'IA ET DU NUMÉRIQUE (2024). État de la situation sur les impacts sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique, [En ligne], 66 p. [[obvia.ca/ressources/etat-de-la-situation-2024](#)].

Ce défi concerne aussi le secteur de la santé et des services sociaux, où l'on observe une prolifération d'offres commerciales proposant des solutions de toutes sortes, allant des outils diagnostiques aux assistants en soins infirmiers, en passant par une multitude de systèmes de gestion.

La qualité des services publics pourrait être renforcée par une certification des ressources offertes sur le marché. Idéalement, cette démarche s'accompagnerait de la création et de l'entretien, par le secteur public, de ses propres infrastructures d'IA.

Afin de promouvoir des services publics à visage humain, la CSQ revendique les éléments suivants :

- **Assurer aux citoyennes et citoyens le droit de recevoir des services publics basés sur une relation humaine de qualité**

Nous assistons à la multiplication des outils de gestion utilisant des algorithmes et l'IA. Or, les données compilées par l'État et les institutions publiques ne sont pas neutres, puisqu'elles reflètent les inégalités et les discriminations qui existent dans nos sociétés. La conception des outils d'IA doit impliquer les citoyennes et citoyens, afin que les services publics répondent à de hauts standards de qualité et qu'ils n'accentuent pas la marginalisation des populations défavorisées.

De plus, avec l'apparition des agents conversationnels simulant des interactions humaines de manière convaincante, les ministères et les organismes publics sont tentés d'investir dans des services automatisés à la population. Il est toutefois impératif de permettre aux gens qui le souhaitent d'obtenir des services fournis par des êtres humains.

- **Prévenir les biais et les discriminations dans les services publics automatisés par l'IA**

Pour prévenir les biais et les discriminations dans la prestation des services publics automatisés par l'IA, la transparence doit être assurée, et ce, dès la conception des algorithmes utilisés. Les gestionnaires et le personnel impliqués dans le déploiement des systèmes d'IA doivent faire participer activement les citoyennes et citoyens, afin de garantir que ces systèmes tiennent compte des réalités diverses et des inégalités existantes. Enfin, des mécanismes de vérification et d'audits réguliers doivent être mis en place afin de détecter et corriger rapidement tout biais ou effet discriminatoire.

- **Utiliser les gains de productivité pour améliorer les services à la population plutôt que pour réduire les effectifs**

L'IA a le potentiel d'accroître l'efficacité en améliorant l'exécution de certaines tâches du personnel. Cette amélioration ne doit toutefois pas se traduire par des coupes dans les dépenses sociales de l'État ni par une diminution des effectifs dans les services publics. Toute hausse de productivité et toute économie doivent être réinvesties dans l'amélioration des services à la population.

- **Éviter la privatisation et la dépendance au secteur privé**

Le gouvernement québécois doit rapidement soutenir le personnel enseignant et le réseau de l'éducation dans l'évaluation de la pertinence des outils pédagogiques basés sur l'IA. Cet appui pourrait notamment prendre la forme d'un mécanisme de certification ou de la création d'un portail public regroupant des ressources technopédagogiques.

De même, le gouvernement doit soutenir le réseau de la santé et des services sociaux pour s'assurer que les solutions basées sur l'IA dans ce domaine respectent les plus hauts standards de qualité, d'éthique et de protection des renseignements personnels.

5. Préserver l'autonomie professionnelle face à l'IA

À plusieurs égards, l'autonomie professionnelle demeure le socle commun des revendications des membres de la CSQ à l'égard de l'IA. Par exemple, des enseignantes et enseignants peuvent désormais recourir à des logiciels de correction ou d'évaluation automatisés. Le personnel professionnel peut rédiger plus rapidement des documents et effectuer des recherches en un temps record. Le personnel de la petite enfance peut s'appuyer sur des robots conversationnels pour rédiger des communications aux parents.

Ces outils réduisent indéniablement le temps consacré à la correction, souvent perçue comme une tâche fastidieuse. Ils permettent ainsi de dégager du temps pour la préparation de contenus de cours ou pour le suivi personnalisé des élèves.

Un autre exemple d'implantation récente de l'IA dans les services publics, notamment en éducation et en santé, est celui des logiciels prédictifs. Grâce à leur capacité à calculer des relations entre de vastes quantités de données portant sur des individus, ces systèmes peuvent détecter précocement des troubles d'apprentissage ou de santé.

Dans le milieu de la santé, les outils prédictifs peuvent être mis au service de la prévention, en identifiant des facteurs de risque et en affinant des stratégies populationnelles visant à désengorger le réseau et à alléger la charge de travail du personnel. Toutefois, il existe des préoccupations quant à leur utilisation, notamment le risque de dénaturer la relation humaine, de segmenter à outrance les parcours de soins, d'intensifier le travail infirmier, en plus d'accroître la marchandisation des services de santé.

En milieu scolaire, un nombre croissant de centres de services utilisent une solution d'IA développée par le ministère de l'Éducation, laquelle identifie, à partir de données prédictives, les élèves présentant un risque de décrochage scolaire. Selon ses promoteurs, cet outil permettrait de mieux cibler les ressources que l'équipe-école doit offrir à une ou un élève à risque. Or, la probabilité de préjugés et de biais cognitifs demeure élevée. Le personnel doit être vigilant afin de ne pas céder à l'effet Pygmalion, qui veut que plus on croit en la réussite ou en l'échec de l'élève, plus il y a des possibilités que cette anticipation se produise.

De plus, les centres de services scolaires regroupent différentes catégories d'emplois offrant des services éducatifs complémentaires. Les choix d'intervention ne doivent pas reposer sur des statistiques désincarnées : ils doivent être explicables. Chaque service professionnel doit être bien compris et reconnu, non seulement par l'élève lui-même et ses parents, mais aussi par la direction et les autres corps d'emplois. La transparence dans l'utilisation de l'IA est essentielle pour construire et maintenir la confiance entre l'ensemble des parties prenantes.

Les promoteurs de l'IA peuvent aussi surestimer les gains d'efficacité liés par son utilisation. Le temps investi dans l'apprentissage adéquat des logiciels varie d'une personne à l'autre, sans compter celui nécessaire pour en cerner les failles et les limites. La rapidité d'exécuter des tâches génère souvent une multiplication de nouveaux besoins. Le temps de travail épargné se retrouve ainsi souvent rempli par de nouvelles tâches administratives ou de nouvelles responsabilités.



La ligne est mince entre la facilitation de la tâche et la déprofessionnalisation. Parmi les membres de la CSQ, plusieurs s'inquiètent du danger de devenir des automates effectuant des opérations dictées par l'IA. La perspective de recevoir des directives de la part de gestionnaires mal conseillés par l'IA les inquiète tout autant. L'utilisation d'assistants d'IA appelle donc à la prudence et à la vigilance.

Afin de se prémunir contre ces dérives, la CSQ défend à la fois l'autonomie professionnelle individuelle et l'autonomie collective de ses membres. Elle appelle les employeurs et le gouvernement à respecter et à valoriser les actes professionnels encadrés, de même que l'expertise et les compétences de l'ensemble du personnel des services publics.

En somme, les assistants d'IA sont des outils et doivent le rester. Ils constituent des moyens mis à la disposition des travailleuses et travailleurs, qui demeurent les mieux placés pour choisir ceux qui leur conviennent.

Afin de promouvoir une IA respectueuse de l'autonomie professionnelle, la CSQ revendique les éléments suivants :

- **Protéger l'autonomie professionnelle lors de l'intégration de systèmes d'IA**

La CSQ recommande que le gouvernement du Québec, en collaboration avec les parties prenantes du système professionnel québécois, mette en place un cadre garantissant la préservation de la responsabilité et de l'autonomie professionnelles lors de l'intégration des systèmes d'IA dans leurs pratiques.

- **Valoriser l'expertise et les compétences de l'ensemble des travailleuses et travailleurs**

Chaque personne qui travaille porte des compétences particulières et une connaissance fine de son travail. Les syndicats de la CSQ s'efforcent quotidiennement de valoriser l'expertise de l'ensemble de leurs membres. La participation des travailleuses et travailleurs constitue un gage de réussite dans l'implantation des changements technologiques.

L'IA peut être un outil utilisé par les gestionnaires et les gouvernants pour augmenter leur contrôle et leur pouvoir discrétionnaire. À l'inverse, en interagissant avec le personnel sur le terrain, on multiplie les occasions pour que l'IA contribue réellement à améliorer la qualité du travail et profite ainsi à la majorité du personnel.

- **Participer à l'élaboration des politiques des établissements concernant le recours à l'IA générative**

Plusieurs milieux se dotent actuellement d'une politique institutionnelle sur l'IA générative. La CSQ met de l'avant l'importance de la collaboration entre les syndicats et les directions afin d'élaborer et d'implanter des politiques efficaces. Il est crucial que les syndicats représentant chaque corps d'emploi s'engagent rapidement dans ce processus afin de baliser les ambitions de l'employeur, de protéger les membres du personnel contre les abus de gestion, et d'examiner attentivement tous les effets potentiels liés à l'utilisation de l'IA. Travailler ensemble permettra non seulement de minimiser les conséquences négatives sur les tâches des employées et employés, mais également de favoriser une adhésion et une participation de l'ensemble du personnel.

En bref, les syndicats doivent agir en amont, tout en assumant pleinement leur rôle de chien de garde concernant les conditions de travail, le respect de la convention collective et l'autonomie professionnelle.



6. Promouvoir un usage éthique et responsable de l'IA générative

L'IA générative transforme déjà nos façons d'apprendre, de travailler et de créer. Cette transformation s'accélère sous l'impulsion d'outils puissants et accessibles au grand public, comme ChatGPT. Cela comporte des risques bien réels pour l'information, la démocratie et la cohésion sociale.

Dans ce contexte, la CSQ appelle le gouvernement du Québec à déployer, en collaboration avec les syndicats et la société civile, des campagnes d'éducation d'envergure. Celles-ci doivent offrir à la population des repères solides pour comprendre le fonctionnement de l'IA, en mesurer les limites et exercer un jugement éclairé dans ses usages quotidiens.

Le rehaussement des compétences numériques de toutes et tous constitue une condition essentielle d'inclusion dans le monde d'aujourd'hui. La CSQ défend un usage de l'IA qui aide sans remplacer, qui augmente la créativité sans délester durablement l'effort cognitif et qui évite le glissement vers la cyberdépendance. Nous avons besoin de campagnes d'éducation qui valorisent l'esprit critique et l'acquisition des connaissances fondées sur des méthodes scientifiques éprouvées, afin de résister aux illusions des réponses faciles des robots conversationnels. Enfin, la prévention des fraudes, du détournement d'images et des méfaits liés aux hypertrucages exige une vigilance démocratique et des réflexes citoyens aiguisés. Une attention particulière doit être portée à la propagation, amplifiée par l'IA, de contenus sexistes et misogynes.

Puisque les assistants d'IA peuvent reproduire et amplifier des biais et des discriminations, la CSQ propose des actions de sensibilisation explicites, ancrées dans la réalité des milieux de travail et des établissements d'enseignement. Ensemble, l'État, les syndicats et les milieux scolaires et communautaires peuvent orienter le développement et l'usage de l'IA au service du bien commun, en renforçant la dignité et l'autonomie de la population québécoise.

La CSQ demande au gouvernement de mener, en collaboration avec les syndicats et la société civile, des campagnes d'éducation autour des objectifs suivants :

- **Éduquer au fonctionnement et aux limites de l'IA générative**

Le gouvernement doit repenser le programme des compétences numériques enseignées tout au long des parcours scolaire et collégial, afin d'y intégrer les concepts liés à l'IA. Il est également nécessaire de miser sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour renforcer la littératie numérique au sein de la population. Une compréhension solide du fonctionnement des robots conversationnels permet d'en tirer profit tout en reconnaissant leurs limites.

- **Promouvoir un usage approprié de l'IA générative qui limite le délestage cognitif et la cyberdépendance**

Bien utiliser l'IA générative, c'est avant tout savoir quand ne pas l'utiliser. La CSQ souhaite promouvoir une utilisation sobre et judicieuse de l'IA générative, qui maintient la capacité de l'humain à contrôler sa production intellectuelle.

- **Valoriser les connaissances fondées sur l'esprit critique et scientifique**

L'État doit soutenir les institutions scientifiques et les médias qui diffusent de l'information de qualité, tout en intervenant contre les entreprises qui tirent profit de la désinformation.

- **Sensibiliser aux discriminations et aux biais reproduits par l'IA**

Le renforcement de la transparence et de la fiabilité des assistants d'IA constitue un enjeu de taille. En parallèle, le public doit être sensibilisé au fait que ces technologies peuvent amplifier les biais et les inégalités sociales.

- **Prévenir la fraude, les méfaits et le sexisme basés sur l'hypertrucage**

Tout en responsabilisant les compagnies conceptrices de systèmes d'IA générative, les gouvernements doivent sensibiliser le public aux usages préjudiciables de ces technologies et aux risques qu'elles comportent.

Annexe I

Liste des revendications de la plateforme CSQ sur l'IA

1. Mettre l'IA au service du bien commun

- Bâtir une IA respectueuse de l'environnement
- Adopter une loi-cadre sur l'IA incluant la création d'une « Autorité de l'intelligence artificielle »
- Assurer la transparence des modèles d'IA par la normalisation et la certification
- Garantir un droit à la décision humaine (et non automatisée) dans les domaines névralgiques, comme la justice, la santé, l'éducation et le travail
- Garantir la protection des droits d'auteur et le versement de redevances justes pour les créatrices et créateurs de contenu

2. Renforcer la souveraineté numérique

- Assurer l'hébergement sécurisé des données de l'État et des services publics dans des centres de données publics situés au Québec
- Assurer une meilleure expertise en technologie de l'information dans les services publics
- Donner préséance au logiciel libre dans les services publics lorsque cela s'avère possible

3. Garantir une IA respectueuse des travailleuses et travailleurs

- Assurer la transparence de la collecte de données servant à la gestion algorithmique des conditions de travail des salariées et salariés
- Interdire la surveillance électronique en continu au travail
- Empêcher la précarisation du travail lorsqu'une plateforme de gestion algorithmique s'implante dans un secteur d'emploi
- Créer des instances de dialogue social sectorielles et nationales, ou valoriser celles déjà existantes, afin de planifier les transformations engendrées par l'IA
- Instaurer des comités paritaires pour négocier les modalités d'implantation de l'IA
- Assurer la formation de la main-d'œuvre et sa requalification, tout en garantissant la sécurité d'emploi
- Bonifier l'assurance-emploi en assurant la requalification de personnes au chômage

4. Défendre des services publics à visage humain

- Assurer aux citoyennes et citoyens le droit de recevoir des services publics basés sur une relation humaine de qualité
- Prévenir les biais et les discriminations dans les services publics automatisés par l'IA
- Utiliser les gains de productivité pour améliorer les services à la population, plutôt que pour réduire les effectifs
- Éviter la privatisation et la dépendance au secteur privé

5. Préserver l'autonomie professionnelle face à l'IA

- Protéger l'autonomie professionnelle lors de l'intégration de systèmes d'IA
- Valoriser l'expertise et les compétences de l'ensemble des travailleuses et travailleurs
- Participer à l'élaboration des politiques des établissements concernant le recours à l'IA générative

6. Promouvoir un usage éthique et responsable de l'IA générative

- Éduquer au fonctionnement et aux limites de l'IA générative
- Promouvoir un usage approprié de l'IA générative qui limite le déstage cognitif et la cyberdépendance
- Valoriser les connaissances fondées sur l'esprit critique et scientifique
- Sensibiliser aux discriminations et aux biais reproduits par l'IA
- Prévenir la fraude, les méfaits et le sexisme basés sur l'hypertrucage



Centrale des syndicats
du Québec